

Question avec demande de réponse écrite E-002012/2024

à la Commission

Article 144 du règlement intérieur

France Jamet (PFE), Julien Leonardelli (PFE), Julien Sanchez (PFE), Rody Tolassy (PFE), Alexandre Varaut (PFE), André Rougé (PFE), Anne-Sophie Frigout (PFE), Thierry Mariani (PFE), Jean-Paul Garraud (PFE)

Objet: Forte hausse de la pêche illégale en Guyane

Les services de l'État français ont publié le 16 septembre un rapport selon lequel la pêche illégale a doublé dans les eaux guyanaises.

D'après les données fournies dans ce rapport, alors que seule une vingtaine de navires français pêchent légalement dans les eaux guyanaises, il arrive que parfois 50, voire 100 navires étrangers pêchant illégalement, sillonnent nos eaux.

Alors même que des contraintes de plus en plus lourdes pèsent sur nos pêcheurs français, la stratégie de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de l'Union est un échec complet en Guyane.

Quelles réformes la Commission entend-elle mettre en œuvre pour éviter le pillage des eaux d'outre-mer et envisage-t-elle de rediriger les moyens et les effectifs de contrôle afin de ne plus s'acharner sur nos pêcheurs respectueux des règles et de leur milieu, pour se concentrer sur les prédateurs de la mer qui exercent une concurrence déloyale à leur égard?

Dépôt: 10.10.2024